Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

CORRECTIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT CORRECTIONNELS

PRÉCIS DE RECHERCHE

Profil statistique des délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction reliée à la drogue dans le système correctionnel fédéral

HV
7415
M69
1995
F

PRÉCIS DE RECHERCHE

Profil statistique des délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction reliée à la drogue dans le système correctionnel fédéral

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. Should additional copies be required they can be obtained from Correctional Research and Development, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Avril 1995 - B-11

HV
7415
M69
1995
F

PROFIL STATISTIQUE DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR UN HOMICIDE, UNE INFRACTION SEXUELLE, UN VOL QUALIFIÉ OU UNE INFRACTION RELIÉE À LA DROGUE DANS LE SYSTÈME CORRECTIONNEL FÉDÉRAL

par

Laurence L. Motiuk Raymond L. Belcourt

Division de la recherche
Service correctionnel du Canada

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
AUG 20 1997
AOUT
BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Avril 1995

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

I. INTRODUCTION 1

II. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE 2

III. DÉLINQUANTS SEXUELS 6

IV. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ 10

V. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS RELIÉES À LA DROGUE 13

VI. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS 17

I. INTRODUCTION

Le Service correctionnel du Canada (SCC) recueille systématiquement sur les délinquants sous responsabilité fédérale de l'information concernant l'administration des peines et les caractéristiques démographiques. En 1993, le SCC est passé du Système d'information sur les détenus (SID) au Système de gestion des détenus (SGD). Jusque-là, il avait diffusé l'information statistique sur la population carcérale au moyen de publications trimestrielles et d'analyses sélectives mensuelles établies à partir du Système de profil de la population carcérale (SPPC). Il faut donc faire preuve de circonspection dans toute comparaison des données du SGD aux données des années antérieures.

Ce rapport résume les données recueillies sur les délinquants condamnés pour homicide, infraction sexuelle, vol qualifié ou infraction reliée à la drogue, qui se trouvaient sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada au 31 décembre 1994. Il indique les proportions et nombres des délinquants de ces catégories dans le système fédéral. Le nombre total de ces délinquants se trouve probablement sous-estimé, mais les profils statistiques présentés donnent une idée générale de la proportion de ces délinquants parmi la population carcérale ainsi que de leurs caractéristiques. On fournit dans ce rapport des répartitions selon le niveau de sécurité, selon le type de mise en liberté ainsi que selon la région. On y fournit, en plus des statistiques selon le sexe, l'âge, l'origine ethnique et la nature des infractions commises.

Nota : Les délinquants suivants de la table de la situation actuelle des délinquants (SGD) ont été exclus de la définition de la population carcérale fédérale actuelle : décédé, en liberté sous caution, peine purgée, suspension - illégalement en liberté, et suspension - détention temporaire.

II. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme étant un homicide : le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire et l'infanticide. Sont exclus : les décès par négligence criminelle ou par suicide, les décès accidentels et l'homicide justifiable.

Bien que les homicides représentent **moins de 1 %** de tous les crimes violents, les organismes du système de justice pénale recueillent des statistiques sur ce type de crime depuis 1961, en vue d'en suivre de près l'ampleur et les tendances.

Voici un aperçu de certaines des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour homicides et se trouvant actuellement sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour homicide

. Au 31 décembre 1994 , le Système de gestion des détenus du SCC révélait qu'il y avait au total **4 393** délinquants condamnés pour homicide sous responsabilité fédérale, ce qui représentait **le cinquième (20 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants incarcérés

. Au 31 décembre 1994, il y avait **2 896** délinquants incarcérés pour homicide dans des établissements fédéraux et ils représentaient environ **le cinquième (21,8 %)** de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale.

. Environ **947** des délinquants condamnés pour homicide et incarcérés sous responsabilité fédérale se trouvaient dans des établissements **à sécurité maximale, 1 572** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne** et **331** se trouvaient dans des établissements **à sécurité minimale**.

. Répartition :

. sécurité minimale : **11,6 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide

. sécurité moyenne : **55,2 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide

. sécurité maximale : **33,2 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide

. [centres psychiatriques régionaux et centres de traitement] : **4,8 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide

Délinquants en liberté sous condition

. Au 31 décembre 1994, il y avait **1 497** délinquants condamnés pour homicide qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient **17 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

. Répartition:
. **215, soit 14, 4 %,** étaient en semi-liberté,
. **1 193, soit 79,7 %,** étaient en liberté conditionnelle totale,
. **89, soit 5,9 %,** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

. Ce sont les **régions de l'Ontario** et **du Québec** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour homicide, chacune ayant la responsabilité d'un peu plus du **quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour homicide.

. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour homicide à la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans **les régions du Pacifique et de l'Ontario**, la proportion des délinquants condamnés pour homicide est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants.

. Répartition :

. Atlantique : **6,8 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **9,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide)

. Québec : **27,2 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **28,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide)

. Ontario : **29,9 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **27,6 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide)

. Prairies : **18,8 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **20,2 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide)

. Pacifique : **17,4 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **13,4 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide).

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

Sexe

. Au 31 décembre 1994, le Système de gestion des détenus du SCC révélait que la **majorité des délinquants condamnés pour homicide** enregistrés à cette date étaient des **hommes (96 %)** et que **176 (4 %)** étaient des **femmes.**

Âge

. Au 31 décembre 1994, l'**âge moyen** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide était de près de **42 ans**. Le plus âgé avait **89 ans** et le plus jeune, **18 ans**.

. Le groupe des délinquants condamnés pour homicide semble vieillir. L'**âge moyen** était d'environ **36 ans** au moment de l'admission. Le délinquant le plus âgé à l'admission avait **87 ans** et le plus jeune, **16 ans**.

Origine ethnique

. Au 31 décembre 1994, la **majorité des délinquants condamnés pour homicide (78,9 %) étaient des Blancs.**

. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour homicide à la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une **plus grande proportion d'Autochtones** condamnés pour homicide que d'Autochtones par rapport à l'ensemble des délinquants.

. Répartition :

. Blancs : **78,9 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **78,3 %** de tous les délinquants (environ la même proportion)

. Autochtones : **13,0 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **10,5 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide)

. Noirs : **3,1 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **5,5 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide)

. Asiatiques : **1,0 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **1,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide)

. Autres : **4,0 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **3,8 %** de tous les délinquants (environ la même proportion).

Nature de l'infraction

. Une répartition, par type d'infraction, des délinquants condamnés pour homicide révèle ce qui suit :

651 cas de meurtre au premier degré, ce qui représente **14,8 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide

2 422 cas de meurtre au deuxième degré, ce qui représente **55,1 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide

1 320 cas d'homicide involontaire, ce qui représente **30,0 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide

0 cas d'infanticide, ce qui représente **0,0 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide.

III. DÉLINQUANTS SEXUELS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Voici un aperçu de certaines des données statistiques qui existent sur les délinquants sexuels se trouvant actuellement sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants sexuels

. Au 31 décembre 1994, le Système de gestion des détenus du SCC révélait qu'il y avait au total **3 748** délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, ce qui représentait **17 %** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Il s'agit toutefois d'une sous-estimation du nombre réel des délinquants sexuels, en raison du fait que les systèmes informatiques actuels n'indiquent pas toutes les condamnations antérieures pour infractions sexuelles (par exemple, les condamnations à des peines de ressort provincial) et n'identifient pas les personnes qui ont commis des infractions ayant une composante sexuelle ou les personnes qui ont antérieurement commis une infraction sexuelle, sans jamais être condamnées. Un recensement national des délinquants sexuels qui a été effectué en mars 1991 a permis de recueillir des données sur tous les délinquants sexuels. On a ainsi pu constater que les systèmes informatiques identifient environ 85 % des délinquants sexuels. *Par conséquent, si l'on utilise un facteur de correction de 1,173, on peut estimer qu'au 31 décembre 1994, il y avait en fait 4 396 délinquants sexuels sous responsabilité fédérale. Ce chiffre rajusté représente environ 20 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale.*

Délinquants sexuels incarcérés

. Au 31 décembre 1994, il y avait **2 703** délinquants sexuels incarcérés dans des établissements fédéraux, ce qui représente environ **le cinquième (20 %)** de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale. *Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer qu'au 31 décembre 1994, il y avait en fait 3 170 délinquants sexuels dans des établissements fédéraux. Ce chiffre rajusté représente 23,8 % de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale.*

. Environ **600** de ces délinquants sexuels incarcérés sous responsabilité fédérale se trouvaient dans des établissements **à sécurité maximale, 1 768** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne et 310** se trouvaient dans des établissements **à sécurité minimale.**

. Répartition :

. sécurité minimale : **11,6 %** de tous les délinquants sexuels
. sécurité moyenne : **66,0 %** de tous les délinquants sexuels
. sécurité maximale : **22,4 %** de tous les délinquants sexuels
.[centres psychiatriques régionaux et
centres de traitement] : **4,7 %** de tous les délinquants sexuels.

Délinquants sexuels en liberté sous condition

. Au 31 décembre 1994, il y avait **1 045** délinquants sexuels en liberté sous condition, ce qui représentait environ **12 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition. *Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer qu'au 31 décembre 1994, il y avait en fait 1 225 délinquants sexuels en liberté sous surveillance dans la collectivité. Ce chiffre rajusté représente environ 14 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.*

. Répartition:

. **159, soit 15,2 %,** étaient en semi-liberté
. **439, soit 42,0 %,** étaient en liberté conditionnelle totale
. **446, soit 42,7 %,** étaient en liberté d'office
. **1, soit 0,1 %,** bénéficiait d'une autre forme de mise en liberté.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS SEXUELS

. Ce sont les **régions des Prairies et de l'Ontario** qui ont **le plus** de délinquants sexuels, chacune ayant la responsabilité d'un peu plus du **quart** de l'ensemble des délinquants sexuels.

. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants sexuels à la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que **la région du Québec a une moins grande proportion** de délinquants sexuels que de délinquants dans leur ensemble.

. Répartition :

. Atlantique : **13,0 %** des délinquants sexuels contre **9,9 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants sexuels)
. Québec : **20,1 %** des délinquants sexuels contre **28,9 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants sexuels)
. Ontario : **26,9 %** des délinquants sexuels contre **27,6 %** de tous les délinquants (environ la même proportion)
. Prairies : **27,3 %** des délinquants sexuels contre **20,2 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants sexuels)

. Pacifique : **15,5 %** des délinquants sexuels contre **13,4 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants sexuels).

TENDANCES DANS LA POPULATION

. La population des délinquants sexuels a continué de croître rapidement et disproportionnellement par rapport à l'ensemble de la population carcérale au cours des deux dernières années - en particulier dans les établissements fédéraux. Au cours de la période de deux ans comprise entre le 31 décembre 1992 et le 31 décembre 1994, **le nombre total des délinquants sexuels a augmenté de 17 %,** le nombre des délinquants sexuels **dans les établissements a augmenté de 24 %** et le nombre des délinquants sexuels **en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 3 %.**

RÉCIDIVE ET TAUX DE RÉINCARCÉRATION

. Une étude de suivi récente sur les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale (moyenne de 3,5 ans) a révélé qu'au cours de la période postcarcérale, environ **le tiers** étaient reconnus coupables d'une **nouvelle infraction criminelle,** que près **du cinquième** étaient reconnus coupables d'un **crime avec violence et que moins du dixième** étaient reconnus coupables **d'une nouvelle infraction sexuelle.**

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Sexe

. Au 31 décembre 1994, le Système de gestion des détenus du SCC révélait que la **majorité des délinquants sexuels** enregistrés à cette date étaient des **hommes (99,5 %)** et que **17 (0,5 %)** étaient des **femmes.**

Âge

. Au 31 décembre 1994, l'**âge moyen** des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale était de près de **41 ans.** Le plus âgé avait **86 ans** et le plus jeune, **19 ans.**

. Le groupe des délinquants sexuels semble vieillir. L'**âge moyen** au moment de l'admission était d'environ **39 ans.** Le délinquant sexuel le plus âgé avait **85 ans** au moment de l'admission et le plus jeune, **15 ans.**

Origine ethnique

. Au 31 décembre 1994, la **majorité des délinquants sexuels (76,2%) étaient des Blancs.**

. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants sexuels à la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une **plus grande proportion d'Autochtones** parmi les délinquants sexuels que parmi l'ensemble des délinquants.

. Répartition :

. Blancs : **76,2 %** des délinquants sexuels contre **78,3 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels)

. Autochtones :**16,5 %** des délinquants sexuels contre **10,5 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels)

. Noirs : **4,5 %** des délinquants sexuels contre **5,5 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels)

. Asiatiques : **0,4 %** des délinquants sexuels contre **1,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels)

. Autres : **2,5 %** des délinquants sexuels contre **3,8 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels).

IV. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme étant un vol qualifié : le vol à main armée et le vol avec violence, avec menaces ou avec usage d'une arme. L'introduction par effraction avec l'intention de commettre un vol qualifié n'est pas incluse.

Même si les vols qualifiés représentent moins de **10 %** de tous les crimes violents, les organismes du système de justice pénale recueillent régulièrement des statistiques sur cette infraction, en vue d'en suivre l'ampleur et les tendances.

Voici un aperçu de certaines des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour vol qualifié et se trouvant actuellement sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour vol qualifié

. Au 31 décembre 1994, le Système de gestion des détenus du SCC révélait qu'il y avait au total **7 408** délinquants condamnés pour vol qualifié sous responsabilité fédérale, ce qui représentait **le tiers (33,5 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants incarcérés

. Au 31 décembre 1994, il y avait **4 824** délinquants incarcérés pour vol qualifié dans des établissements fédéraux, ce qui représentait **plus du tiers (36,3 %)**, de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale.

. Environ **1 359** de ces délinquants incarcérés pour vol qualifié se trouvaient dans des établissements à **sécurité maximale, 3 024** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne** et **384** se trouvaient dans des établissements **à sécurité minimale.**

. Répartition:

. sécurité minimale : **8,1 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié

. sécurité moyenne : **63,4 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié

. sécurité maximale : **28,5 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié

Délinquants en liberté sous condition

. Au 31 décembre 1994, il y avait **2 584** délinquants condamnés pour vol qualifiés se trouvant en liberté sous condition et ils représentaient **29,3 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

. Répartition:

. **557, soit 21,6 %,** étaient en semi-liberté
. **1 073, soit 41,5 %,** étaient en liberté conditionnelle totale
. **949, soit 36,7 %,** étaient en liberté d'office
. **5, soit 0,2 %,** bénéficiaient d'une autre forme de mise en liberté.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

. Ce sont les **régions du Québec et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour vol qualifié, chacune ayant respectivement la responsabilité d'un peu plus **du tiers et du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour vol qualifié.

. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié à la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que **la région du Québec** compte une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié que de délinquants dans leur ensemble.

. Répartition :

. Atlantique : **6,7 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **9,9 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour vol qualifié)
. Québec : **37,6 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **28,9 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants condamnés pour vol qualifié)
. Ontario : **24,6 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **27,6 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour vol qualifié)
. Prairies : **18,0 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **20,2 %** de tous les délinquants (environ la même proportion)
. Pacifique : **13,1 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **13,4 %** de tous les délinquants (environ la même proportion).

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

Sexe

. Au 31 décembre 1994, le Système de gestion des détenus du SCC révélait que la **majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié** enregistrés à cette date étaient des **hommes (99 %)** et que **89 (1 %)** étaient des **femmes**.

Âge

. Au 31 décembre 1994, l'**âge moyen** des délinquants condamnés pour vol qualifié et se trouvant sous responsabilité fédérale était d'environ **34 ans**. Le plus âgé avait **78 ans** et le plus jeune, **16 ans**.

. Le groupe des délinquants condamnés pour vol qualifié semble vieillir. L'**âge moyen** au moment de l'admission était d'environ **31 ans**. Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait **65 ans** et le plus jeune, **16 ans**.

Origine ethnique

. Au 31 décembre 1994, la **majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié (82,4 %) étaient des Blancs.**

. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié à la proportion de l'ensemble des délinquants, on **constate qu'il y avait une plus grande proportion de Blancs** parmi les délinquants condamnés pour vol qualifié que parmi l'ensemble des délinquants.

. Répartition :

. Blancs : **82,4 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **78,3 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié)

. Autochtones : **9,3 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **10,5 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié)

. Noirs : **5,4 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **5,5 %** de tous les délinquants (environ la même proportion)

. Asiatiques : **1,1 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **1,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié)

. Autres : **1,8 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **3,8 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié).

V. DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS RELIÉES À LA DROGUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classées comme étant des infractions reliées à la drogue les infractions à la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) et à la *Loi sur les stupéfiants* (LS).

Voici un aperçu de certaines des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue et se trouvant actuellement sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue

. Au 31 décembre 1994, le Système de gestion des détenus du SCC révélait qu'il y avait au total **5 117** délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue se trouvant sous responsabilité fédérale et qu'ils représentaient près du **quart (23,1 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants incarcérés

. Au 31 décembre 1994, il y avait **2 540** délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux pour des infractions reliées à la drogue et ils représentaient environ **le cinquième (19,1 %)**, de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale.

. Environ **566** de ces délinquants incarcérés pour des infractions reliées à la drogue se trouvaient dans des établissements **à sécurité maximale, 1 530** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne** et **412** se trouvaient dans des établissements **à sécurité minimale.**

. Répartition :

. sécurité minimale :	**16,4 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue
. sécurité moyenne :	**61,0 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue
. sécurité maximale :	**22,6 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue
.[centres psychiatriques régionaux et centres de traitement] :	**1,4 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue.

Délinquants en liberté sous condition

. Au 31 décembre 1994, il y avait **2 577** délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient **29,2 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

. Répartition :

. **383, soit 14,9 %**, étaient en semi-liberté
. **1 671, soit 64,9 %**, étaient en liberté conditionnelle totale
. **521, soit 20,2 %**, étaient en liberté d'office
. **2, soit 0,1 %**, bénéficiaient d'une autre forme de mise en liberté.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS RELIÉES À LA DROGUE

. Ce sont les **régions du Québec et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue, chacune ayant respectivement la responsabilité d'un peu plus du **tiers et du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue.

. Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue à la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que **la région du Québec a une plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue que de délinquants dans leur ensemble.

. Répartition :

. Atlantique : **7,2 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **9,9 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue)
. Québec : **37,8 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **28,9%** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue)
. Ontario : **27,9 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **27,6 %** de tous les délinquants (environ la même proportion)
. Prairies : **16,1 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **20,2 %** de tous les délinquants (une **proportion**

moins grande de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue)

. Pacifique : **10,9 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **13,4 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue).

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS RELIÉES À LA DROGUE

Sexe

. Au 31 décembre 1994, le Système de gestion des détenus du SCC révélait que la **majorité des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue** et enregistrés à cette date étaient des **hommes (97 %)**, et que **163 (3 %)** étaient des **femmes**.

Âge

. Au 31 décembre 1994, l'**âge moyen** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue et se trouvant sous responsabilité fédérale était de près de **36 ans**. Le plus âgé avait **81 ans** et le plus jeune, **18 ans**.

. Le groupe des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue semble vieillir. L'**âge moyen** au moment de l'admission était d'environ **34 ans**. Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait **74 ans** et le plus jeune, **17 ans**.

Origine ethnique

. Au 31 décembre 1994, la **majorité des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue (81,1%) étaient des Blancs.**

. Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue à la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait **une plus grande proportion de Blancs, de Noirs et d'Asiatiques** parmi les délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue que parmi l'ensemble des délinquants.

. Répartition:

. Blancs : **81,1 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **78,3 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue)

. Autochtones : **4,8 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **10,5 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue)

. Noirs : **8,3 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **5,5 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue)

. Asiatiques : **3,8 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **1,9 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue)

. Autres : **2,0 %** des délinquants condamnés pour des infractions reliées à la drogue contre **3,8 %** de tous les délinquants (environ la même proportion).

VI. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA SITUATION

	Nombre	%	INCARCÉRÉS %	EN LIBERTÉ SOUS CONDITION %
HOMICIDE :	4 393	20,0	65,9	34,1
INFR. SEXUELLE :	3 748	16,9	72,1	27,9
VOL QUALIFIÉ :	7 408	33,5	65,1	34,9
DROGUE :	5 117	23,1	49,6	50,4

(Au 31-12-1994)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE NIVEAU DE SÉCURITÉ

	Nombre	MINIMALE %	MOYENNE %	MAXIMALE %
HOMICIDE :	2 896 (21,8 %)	11,6	55,2	33,2
INFR. SEXUELLE :	2 703 (20 %)	11,6	66,0	22,4
VOL QUALIFIÉ :	4 824 (36,3 %)	8,1	63,4	28,5
DROGUE :	2 540 (19,1 %)	16,4	61,0	22,6

(Au 31-12-1994)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE TYPE DE MISE EN LIBERTÉ

	Nombre	SEMI-LIBERTÉ %	LIB. COND. TOTALE %	LIBÉRATION D'OFFICE %
HOMICIDE :	1 497 (17 %)	14,4	79,7	5,9
INFR. SEXUELLE :	1 045 (12 %)	15,2	42,0	42,7
VOL QUALIFIÉ :	2 584 (29,3 %)	21,6	41,5	36,7
DROGUE :	2 577 (29,2 %)	14,9	64,9	20,2

(Au 31-12-1994)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA RÉGION

	ATL. %	QUÉ. %	ONT. %	PRAIRIES %	PAC. %
HOMICIDE :	6,8	27,2	29,9	18,8	17,4
INFR. SEXUELLE :	13,0	20,1	26,9	27,3	15,5
VOL QUALIFIÉ :	6,7	37,6	24,6	18,0	13,1
DROGUE :	7,2	37,8	27,9	16,1	10,9
TOTAL :	9,9	28,9	27,6	20,2	13,4

(Au 31-12-1994)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE SEXE

	Nombre	%	HOMMES %	FEMMES %
HOMICIDE :	4 393	20,0	96,0	4,0 (176)
INFR. SEXUELLE :	3 748	16,9	99,5	0,5 (17)
VOL QUALIFIÉ :	7 408	33,5	99,0	1,0 (89)
DROGUE :	5 117	23,1	97,0	3,0 (163)

(Au 31-12-1994)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON L'ÂGE MOYEN

	SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE	AU MOMENT DE L'ADMISSION
HOMICIDE :	42 ANS (18-89)	36 ANS (16-87)
INFR. SEXUELLE :	41 ANS (19-86)	39 ANS (15-85)
VOL QUALIFIÉ :	34 ANS (16-78)	31 ANS (16-65)
DROGUE :	36 ANS (18-81)	34 ANS (17-74)

(Au 31-12-1994)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON L'ORIGINE ETHNIQUE

	BLANCS %	AUTOCHTONES %	NOIRS %	ASIATIQUES %	AUTRES %
HOMICIDE :	78,9	13,0	3,1	1,0	4,0
INFR. SEXUELLE :	76,2	16,5	4,5	0,4	2,5
VOL QUALIFIÉ :	82,4	9,3	5,4	1,1	1,8
DROGUE :	81,1	4,8	8,3	3,8	2,0
TOTAL :	78,3	10,5	5,5	1,9	3,8

(Au 31-12-1994)

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000005476

HV 7415 M69 1995 F
Profil statistique des déli
nquants condamnés pour un h
omicide, une infraction sex

DATE DUE

27 OCT 98
17 DEC 05

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.